



KAZ TIMOUN

RÈGLEMENT INTÉRIEUR AVENANT du 11 juillet 2025

KAZ TIMOUN
Jardin pédagogique de l'enfance guyanaise

Établissement d'accueil de jeunes enfants

2025-2026



58 rue BoisBoco - Parc Lindor I
97354 Rémière Montjoly

SIRET : 819 530 270 00019 – Code APE : 8891A
0694 43 34 16



KAZ TIMOUN

Le Conseil d'Administration de Kaz Timoun a pris la décision de modifier le chapitre suivant du Règlement Intérieur 2025/2026 soumis à la connaissance des parents :

II – HORAIRES D'ACCUEIL REGULIER ET D'ATELIER TIMOUN (Garderie) – Page 4

Les modifications portent sur le paragraphe

d) Ateliers Timoun (Garderie) – (Hors participation de la CAF) : - Page 7

Horaires : **15 h 00 jusqu'à 17 h 00 du lundi au vendredi** sauf le mercredi (pas de garderie).

Ancienne mention :

« Taux : la garderie est à 9.50 €/heure. Tout quart d'heure entamé est dû. »

Nouvelle mention :

« Taux : l'heure de la garderie est facturée à **10.00 €/heure**. Toute heure entamée est due en totalité. »

La suite du paragraphe demeurant inchangé.

Cet avenant entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le Président de KAZ TIMOUN,
Thomas Laser :

Fait à

Le

Prénom et nom de l'enfant :

Nom des parents :

Mention manuscrite : « Lu et Approuvé »

.....

Signature de la mère (obligatoire) :

Signature du père (obligatoire) :